

**DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BOURTH**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice: 15

Présents: 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-et-quatre, le cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Michel LAHAYE, 1^{er} adjoint au Maire en raison de l'absence de Madame Géraldine DUMOUTIER, Maire de Bourth.

Date de convocation : 26 juin 2024

Présents : MM. Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Élie BANKHALTER, Jean-Marie BERNARD, Aymeric ROUAULT de COLIGNY, Julien DAVET, M^{mes} Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Brigitte BLIN, Tiphaine LOCQUET, Annick BERNARD, Alicia COSTARD et Gwenaëlle COUPELIER.

ont donné pouvoir : M. Marc VILLENEUVE à M^{me} Brigitte BLIN, M^{me} Géraldine DUMOUTIER à M. Michel LAHAYE

Absent non excusé : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Madame Brigitte BLIN

48-2024 ENVIRONNEMENT : CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN ET DU CHÊNE

Afin de lutter contre la propagation de cette espèce nuisible et invasive, Monsieur Michel LAHAYE propose que la commune s'engage à prendre en charge à 100 % les frais d'intervention et de destruction effectuées par un organisme agréé ; Frais qui seront directement facturés à la commune, sous réserve, que le propriétaire ait signalé au préalable en mairie la présence des chenilles.

Le prestataire agréé choisi par la mairie interviendra à sa demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de s'engager en luttant contre les chenilles processionnaires
- Décide de participer à hauteur de 100 % des frais d'intervention de destruction chez les particuliers.
- Dit qu'aucune prise en charge de la commune ne sera établie sans demande déposée au préalable au secrétariat de la mairie.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,

À Bourth, 09 juillet 2024

Au registre sont les signatures.

**Le secrétaire de séance,
Brigitte BLIN**

**Le 1^{er} adjoint au Maire,
Michel LAHAYE**

